



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'analyses

Question écrite n° 5990

Texte de la question

De nombreuses études épidémiologiques ont démontré l'efficacité d'un test simple, l'hémocult, dans le cadre du dépistage du cancer colorectal. Or, cet examen n'est pas pris en charge par l'assurance maladie. Ce dépistage, concentré sur les personnes âgées de cinquante à soixante-dix-sept ans, permettrait pourtant de sauver 2 000 à 3 000 personnes par an. M. Pierre Forgues demande donc à M. le secrétaire d'Etat à la santé quelles dispositions il entend prendre dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5990

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3921